

COMPTE RENDU de la SEANCE PUBLIQUE
du CONSEIL MUNICIPAL du 23 Novembre 2012

Succession Pierre DELPECH : par testament remis à la SCP « Catherine DUBOIS-SALLON, Emmanuelle MARLIAC, Jean-Loup SALLON », étude notariale sise aux Pougues de St Clément, Mr DELPECH Pierre dit Marcel a légué à la Commune l'ensemble de ses biens mobiliers et immobiliers. Le Conseil Municipal décide d'accepter ce legs qui n'est assorti d'aucune charge ni condition et donne délégation à Mr le Maire à l'effet de signer tous les documents nécessaires.

Tarifs 2013 :

Location Salle Polyvalente :

128 € pour privés résidant dans la Commune

224 € pour privés résidant hors Commune

32 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04)

32 € pour utilisation cuisine attenante à la Salle du 3^{ème} Age

10 € en cas d'utilisation du lave-vaisselle de la Salle du 3^{ème} Age

32 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

15 € en cas d'utilisation de l'armoire réfrigérée.

Location Salle du « Bel Automne » (location cuisine comprise) :

107 € pour privés résidant dans la Commune

168 € pour privés résidant hors Commune

32 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04).

10 € en cas d'utilisation du lave-vaisselle

32 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

15 € en cas d'utilisation de l'armoire réfrigérée située dans la salle polyvalente.

Cantine Scolaire :

Prix du repas = **2,60 € par enfant**

4,40 € par instituteur

Garderie Scolaire :

Matin = **1,10 €**

Soir = **1,10 €**

2^{ème} Enfant = **0,80 € le matin**

2^{ème} Enfant = **0,80 € le soir**

Gratuit à partir du 3^{ème} enfant

Bascule Publique :

2,60 € pour le bétail

4,60 € pour camion, remorque, tracteur ...

Concession Cimetière :

367 € + frais d'enregistrement en sus

Columbarium :

214 € par concession accordée pour une durée de 15 ans

418 € par concession accordée pour une durée de 30 ans

1.040 € par concession accordée à titre perpétuel.

Augmentation loyers à compter du 1^{er} janvier 2013 : Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 2,20 % par rapport aux loyers nets antérieurs, et ce, en application de l'article 65 de la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. La réactualisation des loyers s'effectue chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Autorisation budgétaire : Délibération est prise pour autoriser Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets Principal et Service Assainissement de l'exercice 2012, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption des budgets 2013 ou jusqu'au 31 Mars 2013 en l'absence d'adoption des budgets avant cette date.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une **indemnité de conseil au taux de 100 % au Receveur Municipal** ce dernier assurant pour la Collectivité des prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Personnel Communal : Sur proposition de Mr Maire le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Attaché, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2013. Décision est prise de verser une indemnité de fin d'année au personnel communal. Ces primes seront intégrées au salaire de décembre.

Programme d'aménagement de Bourg (PAB) : le Conseil Municipal et le Comité de Pilotage ont défini les actions prioritaires qu'ils souhaitent voir intégrer le plan de référence à pré programmer sur les 3 années de réalisation du PAB comme suit :

- 1 - Qualification de l'espace entre la mairie, la salle du conseil et l'école
- 2 - Structuration et renforcement de la fonctionnalité de la zone commerciale de la Chapelle
- 3 - Réduction de l'emprise de la chaussée de la RD 130 au profit des déplacements doux, mise aux normes de l'accessibilité de la voirie
- 4 - Requalification des abords de l'église.

Travaux de rénovation du groupe scolaire prévus pour 2013 : des travaux de plâtrerie – peinture - isolation et faux plafonds vont être entrepris de même que l'agrandissement d'une salle de classe, la mise aux normes de l'installation électrique, le remplacement des sols PVC de l'ensemble des classes, la mise en place d'une isolation thermique et phonique. Le Conseil Municipal va solliciter des subventions auprès du Département et de l'Etat.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze et la Commune : Avis favorable du Conseil Municipal.

Convention relative à la télétransmission des Actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture de la Corrèze et la Commune : Avis Favorable du Conseil Municipal.

Télétransmission des Actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de la Corrèze – Choix du Tiers de Télétransmission : Décision ajournée, le Conseil Municipal souhaite obtenir des renseignements supplémentaires auprès des Sociétés qui ont transmis une offre de prix.

Convention de mise à disposition de service Tulle Agglo / Gestion de la Voirie Communale d'Intérêt Communautaire (VCIC) – Entretien et Exploitation : Avis Favorable du Conseil Municipal.

Avenant N° 1 à la Convention de concession des Référentiels IGN entre le Département de la Corrèze et la Commune : Avis Favorable du Conseil Municipal.

Convention relative à la création et à l'entretien des aménagements de l'îlot central du giratoire de la Croix de la Chapelle au carrefour des RD 44 et 130 entre le Département de la Corrèze et la Commune : Avis Favorable du Conseil Municipal.

Proposition ODYSSEE Contrat 3C (Contrat logiciel d'assistance « Contrat Confiance Confort » sur trois ans en complément de la maintenance des logiciels) : le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition dans l'immédiat.

Projet d'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée Section AE n° 17, d'une contenance de 5 a 84 ca, située dans la zone commerciale et artisanale à La Croix de la Chapelle, appartenant à la Sarl « La Croix de la Chapelle » : Avis Favorable du Conseil Municipal.

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon : Suite à la pose des panneaux de reprise effectuée sur les 62 concessions recensées à l'origine, 18 ont fait l'objet d'un arrêt de procédure de reprise, et ce, à la demande de Familles qui se sont manifestées en Mairie.

Le 1^{er} décembre 2012, à 10 h, Il sera procédé dans le cimetière à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les 44 concessions restantes. L'état d'abandon sera constaté dans un procès-verbal dressé par Mr le Maire et signé par le 1^{er} adjoint et l'Officier de Police Judiciaire présents sur les lieux, puis notifié dans les huit jours aux représentants des familles dans la mesure où ils sont connus

Parallèlement le Maire portera à la connaissance du public dans les huit jours de son établissement des extraits des procès-verbaux en les faisant afficher à deux reprises, à quinze jours d'intervalle, pendant deux quinzaines successives à la mairie et au cimetière.

Trois ans après l'affichage du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la concession, un nouveau procès-verbal sera établi, dans les mêmes formes et conditions que le précédent, afin de constater si la concession est toujours en état d'abandon ou si une modification est intervenue.

Examen de la demande de pose d'une plaque commémorative, dénommant la place de la Mairie « Place du 27 mai 1943 » date de la création du Conseil National de la Résistance (CNR), sollicitée par le Comité intercommunal de l'ANACR de St Mexant : Avis Favorable du Conseil Municipal.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Comme les années précédentes, la Commune offre aux enfants de l'école le goûter servi le jour de l'Arbre de Noël et le repas de fin d'année à la cantine.

Un colis sera distribué au domicile des personnes âgées malades ainsi qu'aux personnes en maison de retraite. Le repas annuel offert aux Aînés par la Commune aura lieu dimanche 20 janvier 2013.

Questions Diverses

Des travaux de rénovation du local des infirmiers, sis rue de l'école, vont être entrepris courant 2013.

Aménagement paysager du rond-point à « la Croix de la Chapelle » : le montant de la dépense pour enrochement – éclairage – plantations et divers s'élève à 2.916,96 € hors taxe.

Réalisation du diagnostic de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : Montant du marché hors taxe = 570,00 €. Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention départementale au titre des constructions publiques.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie de remise de la fourragère aux soldats du 126^{ème} Régiment d'Infanterie de Brive se déroulera le Jeudi 13 décembre 2012, à 17 heures, place de la Mairie à St Mexant.

Le Maire,

Jean-Marie FREYSSELINE